

Questions orales

tenu du fait que les consultations ont déjà eu lieu? Qu'est-ce qui le retient? De qui a-t-il peur?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je n'ai certainement pas peur de l'opposition.

C'est très simple: le règlement sera prêt dès qu'on aura terminé le processus établi dans le projet de loi C-72.

M. Allmand: Il est commencé depuis déjà 20 mois.

M. de Cotret: Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour terminer le processus, mais il reste encore des choses à faire. Nous respectons la loi, ce qui peut sembler étrange pour certains députés d'en face. Nous respectons le projet de loi C-72 et nous déposerons le règlement dès que le processus sera terminé.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, la semaine dernière le ministre des Finances a déclaré aux Canadiens qu'ils n'étaient pas légalement tenus de rembourser leurs prestations de pension de vieillesse ou d'allocations familiales, étant donné que la mesure de récupération proposée par le gouvernement n'avait pas encore été adoptée par le Parlement.

Par la suite, le ministère du Revenu national a fait savoir qu'il calculerait ce qui est dû et retiendrait les remboursements.

Je voudrais demander au ministre des Finances qui est dans le vrai? Est-ce que les personnes visées doivent payer maintenant et est-ce que le ministère du Revenu national va en faire à sa guise et retenir les fonds?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme pour toute mesure budgétaire, le contribuable a le droit de présenter un avis d'opposition au moment où le paiement serait dû. Lorsque la mesure aura été adoptée et aura reçu la sanction royale, le dossier sera réouvert et on émettra un nouvel avis de cotisation prenant en considération la disposition de récupération.

Le contribuable a le choix. Comme je l'ai dit hier, nous invitons les Canadiens à se conformer aux dispositions qui figurent dans la motion de voies et moyens, pour prévenir toute confusion qui pourrait se produire par la suite. Aujourd'hui, et tant que la mesure ne sera pas sanctionnée, le contribuable a le choix de présenter un avis d'opposition ou de se conformer à la motion de voies et moyens qui est actuellement intégrée aux documents fiscaux.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Il y a beaucoup de gens en Alberta—la population en général, le premier ministre, le trésorier de la province—qui sont contre la taxe sur les produits et services, sachant qu'elle va y semer le chaos. Une étude du gouvernement albertain montre qu'elle va avoir des effets très, très pénibles pour les Albertains.

Le ministre des Finances veut-il reconnaître, à l'intention des Albertains, que sa taxe sur les produits et services va attiser l'inflation dans cette province comme dans le reste du Canada, maintenir le haut niveau des taux d'intérêt au pays, et réduire la consommation en Alberta comme ailleurs? Est-il disposé à dire la vérité aux Albertains aujourd'hui?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà dit la vérité aux Albertains. J'ai dit exactement quels effets elle va avoir suivant notre analyse, sur la province d'Alberta. De toutes les provinces, c'est l'Alberta qui va profiter le plus du remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par la taxe sur les produits et services: les revenus vont y augmenter de près de 3 p. 100.

J'ai déjà affirmé, comme mon collègue me l'a déjà entendu dire, que la taxe sur les ventes des fabricants coûte aujourd'hui 685 \$ à chaque Albertain—homme, femme et enfant. On ne peut pas dire que ce soit la faute de la taxe sur les produits et services.

L'effet sur la consommation dont parle le gouvernement albertain est très difficilement compréhensible. Là où l'effet va jouer, c'est que l'Alberta est largement exportateur et c'est sur ce plan que la TPS va avantager son économie. L'avantage que vont en retirer les Albertains c'est que le coût des capitaux, le coût du nouveau puits de pétrole ou de la nouvelle usine de pâtes et de papier va baisser, grâce aux possibilités d'expansion et de diversification que va créer l'effet réuni du remplacement de la taxe de vente fédérale par la taxe sur les produits et services et de l'Accord de libre-échange.